

L'ÉGALITÉ DES CHANCES À L'UNIVERSITÉ – JOURNÉE D'ÉTUDE À L'UNIVERSITÉ LILLE 3

Gautami Bhowmik

Une convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif a été signée en février 2000. De façon à intégrer cette convention dans le cadre de sa politique contractuelle, l'université Charles De Gaulle - Lille 3 a organisé une journée de réflexion le 5 février 2001, en collaboration avec l'Université des Sciences et Techniques de Lille, l'Université Lille 2 et l'Université du Littoral Côte d'Opale. Voici un résumé de quelques travaux présentés lors de cette journée.

WOMIA (Women in Academia). — Womia est un groupe européen (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal) de recherche sur l'insertion professionnelle différenciée selon le sexe dans les universités européennes. Sabine de Booscher et Annick Durand Delvigne ont présenté les objectifs de leurs travaux, qui se déclinent en plusieurs actions :

- comparer les situations des hommes et des femmes dans les différentes universités européennes par la recherche d'indicateurs,
- décrire la construction historique de la disparité,
- déterminer les facteurs objectifs et subjectifs qui entravent la carrière des femmes dans le contexte universitaire,
- examiner dans quelle mesure les personnes perçoivent les situations d'écart ou de discrimination,
- étudier les stratégies individuelles ou collectives,
- identifier les voies de la parité (schémas familiaux, spécificités de chaque pays, mesures politiques).

La finalité de ces recherches est de formuler des recommandations pour promouvoir des actions concrètes. Dans la première partie de l'étude, deux indicateurs ont été étudiés.

– L'*indice de ségrégation* (IS) correspond au quotient du nombre de femmes universitaires dans une discipline, par le nombre total d'universitaires. Par exemple, l'indice de ségrégation global (pour toutes les disciplines) en France est de 28%. On peut ainsi constater que les disciplines masculinisées sont l'odontologie, les mathématiques (d'IS 21%), la médecine, la physique, la géologie et la mécanique ; les disciplines moyennes sont la sociologie, les arts, la géographie, le droit, la chimie, le sport et la philosophie ; les disciplines les plus féminisées sont les langues étrangères, la psychologie, la pharmacie, la biologie, les sciences de l'éducation et l'histoire.

– L'*indice de discrimination* (ID) est obtenu en comparant le quotient du nombre de femmes professeurs (PR) par le nombre de maîtresses de conférences (MCF) au quotient analogue pour les hommes, pour chaque discipline. Par exemple, en France il y a 2604 femmes professeurs et 11519 maîtresses de conférences, ce qui donne un ID(f) de 0,23 contre un ID(h) de 0,79 ; d'où un indice de discrimination (égal à $ID(h) / ID(f)$) global de 3,41. On peut ainsi constater que les disciplines les moins discriminantes sont la philosophie, l'odontologie, les arts, l'histoire, la sociologie, la géographie, les langues étrangères, les sciences de l'éducation, la mécanique, le français, le sport ; les disciplines moyennes sont la psychologie, les mathématiques (ID 3,19), le droit et la physique ; les disciplines les plus discriminantes sont la pharmacie, la chimie, la biologie, la géologie, la médecine.

Si l'on croise ces deux indices on voit que les disciplines les plus discriminantes et les plus ségrégratrices sont la médecine, la géologie et la chimie ; les disciplines les moins discriminantes et les moins ségrégratrices sont la philosophie, l'art, l'histoire et les langues étrangères (suivies de la sociologie, des sciences de l'éducation, du français et de la psychologie).

Women in European Universities. — C'est un réseau européen de formation par la recherche qui s'adresse surtout aux doctorantes ou post-doctorantes des écoles doctorales, donc aux futures enseignantes-chercheuses. Le réseau est coordonné par l'université de Münster (Allemagne) et regroupe les universités de Toulouse II (France), Innsbruck (Autriche), Varsovie (Pologne), Londres (Grande-Bretagne), Madrid (Espagne) et Lund (Suède). L'un des objectifs de ce réseau est la fabrication de « chercheuses européennes de demain », notamment en allouant des bourses européennes de 1500 euros par mois pour chaque mois passé à l'étranger pendant trois ans, pour encourager la mobilité européenne.

Le plan de travail de ce réseau compte huit étapes. La première est l'étude de l'évolution contemporaine du système d'enseignement supérieur dans chacun des pays partenaires (contextualisation des processus de féminisation).

Programme fédéral suisse (2000-2003). — Ce programme a pour objectif la réalisation de l'égalité des chances des femmes et des hommes dans les carrières universitaires. Il a été constaté que les dix universités de Suisse ne comptent que 7% de

femmes parmi les professeurs. Le Conseil fédéral veut doubler ce pourcentage d'ici à 2006. Pour soutenir ce programme, 16 millions de francs suisses ont été alloués. Le programme « égalité des chances » comprend trois modules :

- *le système incitatif*: les universités qui engagent des femmes professeurs reçoivent des financements (1,35 million de francs suisses ont été répartis en 2000) ;
- *le mentorat* (« *mentoring* ») : création d'un réseau de diplômées, doctorantes et habitantes ainsi qu'un service de conseil et formation (4,8 million de francs suisses pour 4 ans) ;
- *des structures d'encadrement pour les enfants* : création de crèches universitaires ou développement des crèches existantes (4,8 million de francs suisses pour 4 ans).

Université de Genève. — Il faut remarquer que Genève est le seul canton suisse disposant d'une loi sur l'égalité des chances à l'université, loi adoptée en 1991 grâce à la pression du mouvement des femmes au parlement. Dans son exposé sur cette loi, Edmée Ollagnier a présenté les rubriques suivantes.

Aspects institutionnels.

- La loi définit la mission d'une déléguée aux questions féminines. Initialement, le poste était occupé par une professeur ordinaire détachée partiellement de ses fonctions d'enseignement, mais qui ne pouvait pas assumer de tels engagements. Après plusieurs années de vacance de poste, on a mis en place une équipe de professeurs.

- La Commission de l'égalité du rectorat est nommée par le Recteur et n'a pas forcément un engagement « militant ».

- Des commissions facultaires sur l'égalité (une par faculté).

Objectifs quantitatifs. Parmi les moyens destinés à promouvoir l'égalité, l'université se fixe des objectifs quantifiés par période de quatre ans. Les statistiques universitaires sont un moyen de rendre visibles les discriminations. Beaucoup d'efforts doivent être fournis pour que les résultats soient précis.

Procédures de nomination : participation aux commissions de recrutement de la Déléguée aux questions féminines ; à équivalence de niveau, préférence au sexe sous-représenté ; prise en compte des charges familiales (âge) ; voies de recours.

Mesures par rapport au sexe sous-représenté : congé de maternité, aménagement du temps de travail, mesures d'encouragement.

Encouragement de l'enseignement et de la recherche : favoriser le développement des études sur les femmes.

Portugal. — Ligia Amâncio a présenté quelques particularités de la situation des femmes dans l'enseignement scientifique au Portugal. Dans les années 60, alors qu'il y avait une petite minorité d'étudiants parmi la population des 20-24 ans, la part de femmes était très importante même dans les domaines dits masculins, tels que les mathématiques. La population universitaire a augmenté de 158% dans les deux

décennies suivantes et dans les années 90 les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur (63% en 93-94). Aujourd'hui les femmes représentent 59% des diplômés de l'enseignement supérieur. Côté enseignants - chercheurs, les femmes représentent plus du tiers des effectifs (36%) dans l'enseignement universitaire. Mais les femmes se trouvent tout de même bloquées dans leur progression de carrière. Par exemple, seulement 6,7% des enseignantes-chercheuses sont des professeurs, pourcentage à comparer aux 24,4% de professeurs parmi les hommes enseignants-chercheurs. Les hommes participent beaucoup plus aux projets de recherche, ce qui favorise l'avancement dans la carrière.

Université des Sciences et Techniques de Lille. — Nicole Gadrey a présenté des statistiques sur la place des femmes à l'université de Lille 1. Les étudiantes représentent 42% des effectifs en 1999-2000 mais la part des femmes varie selon les niveaux de formation. Elles sont 47% en 1er cycle, 41% en 2ème cycle, 37% en 3ème cycle et 20% en habilitation à diriger des recherches. La discipline n'entre pas en ligne de compte car l'écroulement se fait de la même façon que la discipline soit féminisée ou non.

On distingue quatre types de filières :

- l'informatique, la filière où les femmes sont l'exception (moins de 20%) ;
- les filières où les femmes sont minoritaires (de 20 à 40%) : mathématiques, physique, sciences de l'univers ;
- les filières mixtes (de 40 à 60%) : sciences économiques, gestion, mathématiques appliquées aux sciences sociales, géographie, chimie, sciences de la vie ;
- les filières féminisées (plus de 60%) : sciences de l'éducation et sociologie.

On remarque que les disciplines les plus féminisées sont celles qui sont le moins encadrées (en nombre d'heures par étudiant). Les licences qui préparent à l'enseignement sont aussi très féminisées.

L'écroulement est-il dû à une difficulté d'accès aux formations professionnalisées ? Non, car la part des femmes y est de 43% (à comparer aux 42% de femmes parmi l'ensemble des étudiants). Mais dans les 3èmes cycles préparant aux carrières de chercheur et d'enseignant-chercheur (DEA), les femmes ne sont que 28% (phénomène identique quelle que soit la discipline).

L'étude portant sur les étudiants diplômés de DEA et DESS en 1997, et interrogés en 1999, montre que la situation des femmes est un peu moins favorable que celles des hommes. Les hommes sont en effet plus nombreux à bénéficier de contrats à durée indéterminée (plus de 20 points d'écart) et ils sont plus nombreux sur des emplois de cadres (80% des hommes, 73% des femmes).

Les chiffres concernant les personnels d'université montrent que dans le secteur administratif il y a 57% de femmes (mais 39% en catégorie A et 65% en catégorie C), tandis que parmi le personnel enseignant on trouve 26% de femmes (28% des maîtres de conférences et 12% des professeurs).

Université de Lille 3. — Les statistiques sexuées fournies par Stéphane Bertolino montrent que dans cette université de lettres, langues et sciences humaines, il y a 22 000 étudiants, parmi lesquels 69,5% sont des femmes (70% en 1er cycle, 72% en 2ème cycle et 58% en 3ème cycle). Les 3èmes cycles sont répartis comme suit : 74% de femmes en DESS, 55,5% en DEA et 50% en doctorat.

On remarque que 36,7% des femmes arrêtent leurs études après la maîtrise. L'origine sociale des étudiants de l'université de Lille 3 est « modeste » comparée à celle des étudiants en France : existe-t-il une auto-sélection sexuée basée sur l'origine sociale ?

Projet académique (Rectorat de l'académie de Lille). — Patricia Martineau, chargée de mission à l'égalité des chances auprès du recteur, a détaillé les axes de travail prévus pour lutter contre la discrimination qu'on observe plus nettement dans la région Nord - Pas de Calais que dans le reste de la France. On observe, par exemple, une baisse générale des inscriptions des jeunes filles en classes préparatoires aux grandes écoles (24% de jeunes filles dans les classes scientifiques). Comme action concrète, des journées « Ingénieur au Féminin » ont été organisées. Un *Prix de la vocation scientifique et technique* a été créé en France en 1991 : il est décerné chaque année dans chaque région et s'adresse aux jeunes filles des classes terminales scientifiques ou technologiques qui souhaitent s'orienter vers une branche professionnelle peu féminisée.

Étudiantes et étudiants dans la région Nord-Pas de Calais. — L'Observatoire régional des études supérieures a fait connaître ses conclusions sur les disparités hommes-femmes dans l'enseignement supérieur de la région. Cette étude portait sur 242 établissements en 1999-2000 et couvrait une population totale de 140 000 personnes environ. Il y a environ 53% de femmes inscrites (en hausse, soit 9000 femmes de plus que d'hommes en 1999-2000). La part des femmes est de 58% dans les universités et les Instituts universitaires de formation des maîtres, de 35% dans les Instituts universitaires de technologie (IUT) (secondaires, 17% ; tertiaires, 56%) et de 48% en Sections de Techniciens Supérieurs (STS) (secondaires, 13% ; tertiaires, 67%).

On note une augmentation croissante de la part des femmes en IUT et STS. Par contre dans les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les Grandes Ecoles il n'y a que 31% des femmes (CPGE scientifiques, 22%, littéraires, 75%, commerciales, 50% ; écoles d'ingénieurs, 22%).

On remarque qu'il y a moins de filles étudiantes parmi les enfants de cadres ou professions libérales que parmi les enfants d'ouvriers et de retraités ou chômeurs.

Belgique. — Ada Garcia a présenté un panorama de la situation des femmes dans les universités en Belgique. Le nombre d'étudiantes augmente dans toutes les universités belges. L'Université de Louvain est la plus féminisée avec 52% d'étudiantes.

Mais dans le personnel académique on constate une très nette prédominance masculine. Pour rectifier la situation, on a fondé *Sophia*, groupe de coordination des études féminines. Parmi ses multiples activités, Sophia a travaillé pour la mise en œuvre d'une chaire interuniversitaire en « gender studies » (études sur les femmes). A l'heure actuelle, les universités néerlandophones sont plus avancées dans la promotion de ces études que leur homologues francophones.

Direction de l'enseignement supérieur. — Marie-Jo Delord et Armelle Le Bras-Chopard, chargées de mission au Ministère de l'Education Nationale, ont présenté quelques actions pour la mise en œuvre de la Convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif, notamment :

- étudier les réorientations en cours de Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) (avec statistiques sexuées) ;
- favoriser l'accueil et l'insertion des jeunes filles dans les filières d'avenir (Prix de la vocation scientifique et technique, partenariat avec les entreprises, les collectivités territoriales, etc.) ;
- promouvoir la formation permanente (valorisation des acquis professionnels transformables en valorisation d'expérience professionnelle) ;
- promouvoir une éducation fondée sur un respect mutuel des deux sexes (principalement dans l'enseignement secondaire) ;
- promouvoir l'égalité dans l'enseignement supérieur.

La politique d'égalité des chances est mise en application à la direction de l'enseignement supérieur par les moyens suivants :

- la réalisation d'un état des lieux avec commentaires et débats dans les conseils de l'Université ;
- la communication et l'information ;
- la formation des différents personnels et la sensibilisation des étudiantes et étudiants.

Gautami Bhowmik

UFR de Mathématiques, 59655 Villeneuve d'Ascq Cédex.

E-mail : bhowmik@gat.univ-lille1.fr

Url : <http://www-gat.univ-lille1.fr/>